

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le neuf septembre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le quinze septembre deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- Commerce ancien local de la Poste
- Choix entreprise pour enrobé aménagement d'un équipement multisports
- Engagement d'une démarche « zéro phyto »
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy - HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – BARBOT Claire – LE JOSSEC Cyril – HUILIO Virginie - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – GASSELIN Sylvia - HENRIET Philippe –
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration

BOEGLIN Isabelle à QUENTIN Virginie

LABOUE Jean à DUVAL René

MIRETTI Josiane à DHERMANT Anne-Marie

RETIF Corinne à HENRIET Philippe

Absent non excusé : SCHLICH Daniel

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Par rapport au compte-rendu de la dernière réunion, le point sur le 14 Juillet souhaité par Anne-Marie Dhermant était un point avec les élus en commission fêtes et cérémonies.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Commerce ancien local de la Poste

Il s'agit d'un projet de commerce de pizzas.

Renseignement a été pris quant à la valeur locative d'un commerce sur Abondant. La réponse d'une agence immobilière a été estimée à environ 430/490 Euros pour un local de 37 M2.

Le futur locataire souhaiterait un bail de 3 ans plutôt qu'un bail précaire. Sur conseil du notaire, il faut noter dès le départ le loyer maximum demandé avec éventuellement déduction de deux parties : 1) la déduction pour travaux avancés par le locataire 2) ristourne de la commune pour lancement du projet

M. Gilles Mohier, responsable du projet, présente son projet :

- devis travaux pour isolation, électricité, et divers estimé à 13.629 Euros

- prévision ouverture fin d'année

- chiffre d'affaires prévisionnel : 30.000 Euros

Madame le Maire propose :

- Un loyer de 450 Euros
 - Déduction travaux avancés 250 Euros (soit sur 54 échéances mensuelles et 1 échéance de 129 euros)
 - Ristourne lancement 150 Euros (sur la 1^{ère} année et révisable suivant le chiffre d'affaires)
- Soit un loyer de 50 Euros la première année

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le calcul de loyer.

Voir à poser la question au notaire sur la reprise du fonds de commerce dans le cas d'une cession d'activité.

Choix entreprise pour enrobé aménagement équipement multisports

Monsieur Guy Coënon rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été décidé de retenir le devis de l'entreprise MUSCI pour l'enrobé de l'aménagement de l'équipement multisports.

Cependant les chiffres annoncés n'ont pas permis une bonne comparaison des offres, car l'entreprise EUROVIA avait détaillé sur son devis 2 options et le total apparaissant en bas du devis était le total des deux options :

Prix annoncé 48.626,60 Euros HT, soit solution 1 pour une plateforme de 26 m X 14 m d'un montant de 18.558,60 Euros et solution 2 pour une plateforme de 38 m X 18 m d'un montant de 30.068 Euros.

Les résultats pour les devis reçus, en comparant par rapport à des dimensions identiques pour la plateforme, étaient :

- EUROVIA pour un montant de 30.068,00 Euros HT
- PIGEON pour un montant de 33.575,28 Euros HT
- MUSCI pour un montant de 31.302,40 Euros HT

Il est donc proposé un nouveau vote pour l'entreprise à retenir.

Par 14 voix pour et 4 abstentions, l'entreprise EUROVIA est retenue.

D'autre part, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ouverture des plis pour l'appel d'offres du parking a eu lieu lundi dernier. Les offres étant beaucoup plus élevées que l'estimation faite par le maître d'œuvre, il a été demandé de nouvelles propositions en remplaçant les pavés de grès par des bordures cimentées et en réduisant l'allée piétonne de 3 mètres en une allée de 1,50 mètre.

Engagement d'une démarche « zéro phyto »

La commune est membre du SMICA, notamment pour la compétence « production d'eau potable ». Pour les travaux qu'il entreprend, le SMICA perçoit des aides de différents partenaires, notamment celles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le 10^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau actuellement en vigueur impose des conditions d'éligibilité particulières.

Parmi ces conditions, l'une d'entre elles nécessite un engagement par délibération de la part du SMICA et de ses communes adhérentes. Il s'agit du point suivant :

- Engagement d'une démarche « zéro phyto » pour les espaces publics

En effet, le SMICA et ses communes bénéficiaires doivent s'être engagés dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur tous les espaces dont ils ont la gestion (soit par la signature d'une charte, ou par la réalisation d'un audit des pratiques ou d'un plan de gestion, soit par la justification d'une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires) pour être éligible aux subventions.

Pour information, le SMICA a pris une délibération le 12 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, S'ENGAGE dans une démarche « zéro phyto » pour les espaces publics gérés par la commune.

Transfert résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement à l'Agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire rappelle que par délibération du 19 Mars 2014, et suite au transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, il a été décidé de transférer à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux les résultats de clôture du budget annexe assainissement.

Concernant le résultat de fonctionnement qui était d'un montant de 31.247,64 Euros, seule la somme de 13.487,87 Euros a été reversée à l'agglomération car à la date du 15 Mars 2014, il restait 17.759,77 Euros à recouvrer.

Cette délibération précisait que les recouvrements encaissés entre le 15 Mars 2014 et le 30 Juin 2014 seraient transférés à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ultérieurement par mandat à l'article 678.

Ayant reçu un courrier de l'Agglo en date du 6 Juin 2016 sollicitant l'état des recouvrements et après avoir fait le point avec Monsieur le Trésorier d'Anet, la somme des recouvrements sur l'assainissement pour la période du 15 Mars 2014 au 30 Juin 2014 est de 7.730,41 Euros.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour verser la somme de 7730,41 Euros à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, par mandat administratif au compte 678 du budget communal.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce transfert.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie QUENTIN

- Reçu un courrier de la Société de Chasse d'Abondant afin d'avoir l'autorisation de nettoyer la mare de Pipette et la mare du Rond. Accord, en rappelant que s'il doit y avoir curage, il faut laisser 1/3 de la vase.
- Trois nids de frelons asiatiques ont été signalés sur la commune. Des habitants ont demandé à la commune une participation financière pour la destruction des nids. Réponse : non
- Elections primaires des Républicains : un bureau de vote sera tenu à Abondant les 20 et 27 Novembre 2016.
- PLU : pas possible pour les agents de l'agglomération du Pays de Dreux de faire les réunions de travail le soir. Une première réunion pour le zonage a eu lieu le mardi 13 Septembre. Le plan sera consultable en mairie par l'ensemble des conseillers municipaux uniquement.

Intervention de Marie-Lise ALTUR

- Journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre et Circuit des Eglises
Besoin de personnes pour tenir les permanences à l'église le samedi 10h-12h/14h-16h et le dimanche 10h-12h
A cette occasion, un livret sur l'église Saint-Pierre a été confectionné avec M. Bernard Abrassart
- Problèmes de sonneries de l'église : à voir avec l'entreprise Mamias.
- Bulletin municipal : besoin de personnes pour le démarchage des encarts publicitaires

Intervention de Muriel CLAISE

- Envoyer un courrier au propriétaire du terrain en friche et non entretenu, entre le 1 et le 1C Rue de la Bourgeoiserie
- Travaux Rue de la Bourgeoiserie : des matériaux ont été laissés sur le domaine public et des enfants se sont amusés à déplacer des parpaings sur la route...
- Superbe journée lors des Olympiades du Conseil Municipal des Jeunes le dimanche 11 Septembre.

Intervention de Guy COËNON

Commission Déchets de l'Agglo

- Les communes vont être taxées pour les déchets de leurs bâtiments communaux.

Réunion publique SCOT AGGLO

- Nos projets communaux devront être compatibles avec ce SCOT

Intervention de Virginie HUILIO

- Donne l'information qu'un site « www.mesampoulesgratuites.fr » propose 10 ampoules LED gratuites suivant le revenu fiscal du foyer

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

- Demande où en est la proposition d'éteindre l'éclairage public la nuit. La Sicae-ely est en train de faire le chiffrage de l'économie.
Mme Altur signale que M. DOCHLER, conseiller en économie partagé à l'Agglomération du Pays de Dreux avait signalé qu'on pouvait s'inscrire sur le site lendosphere.com.

Intervention d'Etienne HERBEAUX

- A vu que la bande STOP avait été repeinte Rue des Sapins. Demande si celle de l'Impasse de la République peut être aussi refaite.
- Dépôt illégal Rue de Fermaincourt : toujours du feu et également terre sur la route.
- Signale que 2 barrières sur 3 ont été cassées : une sur le chemin Briquetterie – Bois Prieur et l'autre aux Buis.

Intervention de René DUVAL

- SMICA : nouveau forage aux Christophes. Marché validé pour 212.000 Euros – profondeur : 100 mètres Débit : 160 à 180 m3 heure. Appel d'offres à lancer pour les équipements et les pompes. L'agence de l'eau Seine Normandie demande un rendement du réseau d'eau potable de chaque commune adhérente à 70% pour pouvoir subventionner les travaux SMICA. Seules 5 communes du syndicat (dont Abondant 65%) sont actuellement inférieures à ce taux.
- Château d'Abondant : les travaux vont commencer. Réunion le 27 Septembre pour la reprise de l'esplanade dans le domaine communal.
- Travaux SIEPRO : enfouissement réseaux sur Chaignes/Les Grès/ Le Bout de Ville/Les Trois Pommiers. Ensuite la route sera refaite et élargie entre le 19 Octobre et le 20 Décembre
- Prochaine commission travaux : Vendredi 23 Septembre à 18 heures pour, entre autres, l'ouverture des plis des travaux Rue des Glands.

Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

- Travaux aux écoles pendant les vacances scolaires : parc à vélo, travaux de peinture et d'entretien par les services techniques. Travaux du grand ménage d'été effectués par le personnel communal. Remerciements de M. Morille pour l'entretien intérieur et extérieur.
- Entreprise Nettoyage 27 qui avait été retenue pour l'entretien de l'école élémentaire, la mairie et la salle polyvalente n'a pas donné suite car elle ne veut pas reprendre le personnel de l'entreprise « L'entretien » (ce qui est imposé par la convention collective). Donc pour l'instant le ménage est fait par le personnel communal. Mme le Maire tient d'ailleurs à féliciter Caroline Carita pour son travail à la mairie.
- Effectifs de la rentrée : - maternelle 79 enfants – élémentaire 169 enfants. Les effectifs de cantine restent stables par rapport à l'an dernier alors qu'il y a moins d'enfants aux écoles.
- Centre de loisirs et périscolaire : nouvelle directrice, Mme Stéphanie Emery.
- TAP : l'agglomération du Pays de Dreux a proposé des journées de formation pour le personnel communal participant aux TAP.
- Une ATSEM a demandé la réduction de son temps de travail de 3 heures, mais le Comité Technique du Centre de Gestion doit d'abord être saisi pour avis.
- Convention avec l'association « Les Gribouilles » (assistantes maternelles) pour l'utilisation d'une salle de classe de la maternelle, le mardi matin, une heure et demie.

.L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

,
Le Maire,